



Résumé du sermon du vendredi 14 Avril 2023

prononcé par Sa Sainteté Hazrat Mirza Masroor Ahmad.

Après la récitation du *Tashahhud*, du *Ta'awwuz* et de la sourate *al-Fatihah*, Sa Sainteté Hazrat Mirza Masroor Ahmad (a.b.a.) a déclaré *La ilaha illallah* – Il n'y a de Dieu excepté Allah – est la base de l'unicité de Dieu.

Sa Sainteté (aba) a cité le Saint Prophète (sa) qui a rapporté qu'Allah a promis l'interdiction d'entrée en Enfer pour celui qui récite la *Shahada* (profession de foi) dans le but de plaire à Dieu. Cette profession de foi sincère, faite pour l'amour de Dieu et avec une dévotion totale, est en effet une source de bénédictions divines, comme l'ont enseigné tous les prophètes. Cependant, de nombreuses communautés religieuses ont malheureusement oublié ces enseignements authentiques et les ont altérés pour justifier l'association de partenaires à Dieu.

Dans ses propos, Sa Sainteté (aba) a souligné que nous avons la chance d'avoir adopté les enseignements qui nous protègent complètement contre la pratique de l'association de partenaires à Dieu et nous permettent d'obtenir le succès tant dans cette vie que dans l'au-delà. Celui qui suit les enseignements du Saint Prophète (sa) et proclame l'unicité de Dieu uniquement pour plaire à Lui bénéficiera certainement des bénédictions divines et pourra bénéficier de l'intercession du Saint Prophète (sa) lors du Jour du Jugement. En effet, le Saint Prophète (sa) lui-même a affirmé que celui qui proclame sincèrement la *Shahada* méritera son intercession.

Sa Sainteté (aba) a également rappelé que le Saint Prophète (sa) était le dernier et le plus éminent des prophètes, et que Dieu lui avait donné la capacité d'intercéder en faveur de Ses serviteurs. Croire au Saint Prophète (sa) est donc un principe fondamental de la foi, et la véritable proclamation de l'unicité de Dieu ne peut se faire sans la reconnaissance de son rôle de sceau des prophètes. Le Saint Prophète (sa) nous a enseigné comment nous libérer de l'association de partenaires à Dieu. Malheureusement, certains membres de sa communauté ont succombé à différentes formes de *Shirk* caché.

Sa Sainteté (aba) a annoncé qu'il partagerait également plusieurs citations du Messie Promis (as) sur ce même sujet.

Sa Sainteté (aba) a cité le Messie Promis (as) qui a expliqué que Dieu Lui-même avait énoncé les conditions et les signes de l'Islam comme la religion parfaite et complète. Ces signes incluent : « dont la racine est solide », « dont les branches atteignent le ciel » et « qui produit ses fruits en toute saison » (Saint Coran, 14:25-26).

Le premier signe, selon le Messie Promis (as), fait référence à la proclamation de *La ilaha illallah*. Par exemple, dans le Coran (2:165), Allah l'Exalté prouve qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah en démontrant la loi de la nature. Cette loi implique l'existence d'un créateur unique et intelligent qui a conçu l'univers et l'a mis en mouvement. En adhérant fermement à *La ilaha illallah*, on accepte que Dieu est le créateur ultime de tout l'univers, et donc on ne peut pas tomber dans le *shirk*.

De ce fait, il est important de se tourner vers Dieu pour tous nos besoins, car il est Gracieux, Miséricordieux, Tout-Puissant, sans associé, Éternel, un Concepteur Intelligent, le point culminant de tous les attributs et Celui qui envoie la révélation. En ayant cette foi solide, on peut suivre les enseignements de l'Islam et obtenir le succès dans cette vie et dans l'autre, ainsi que bénéficier de l'intercession du Saint Prophète (sa) le Jour du Jugement.

Sa Sainteté (aba) a continué à citer le Messie Promis (as) qui a dit qu'Allah le Tout-Puissant est le seul qui peut et a la capacité d'apporter de l'aide, et qu'il est donc le seul à qui l'on doit s'adresser. Il est dit dans le Saint Coran :

« C'est Toi seul que nous adorons, et c'est de Toi seul que nous implorons le secours. »

Il est donc le seul à qui nous pouvons demander de l'aide et il est le seul à avoir le pouvoir de nous aider. Par conséquent, il faut adhérer aux commandements de Dieu et de Son messager (sa). C'est ce que l'on appelle suivre le « droit chemin », qui ne peut bien sûr être atteint sans *La ilaha illallah*.

Sa Sainteté (aba) a également cité le Messie Promis (as) qui a déclaré que Dieu ne s'est pas contenté d'affirmer qu'il n'y a pas d'autre dieu que Lui, mais qu'il a présenté toutes les preuves et tous les arguments nécessaires avant de faire cette affirmation, de sorte qu'elle soit claire et irréfutable. La grandeur de l'unicité de Dieu et de *La ilaha illallah* a été démontrée lors de la conquête de La Mecque. Lorsque le Saint Prophète (sa) a demandé à Abou Soufyan s'il n'avait pas réalisé la supériorité de *La ilaha illallah*, Abou Soufyan a répondu qu'il l'avait certainement fait, car si l'une de leurs idoles possédait une quelconque divinité, elle les aurait aidés à l'heure qu'il est.

Lors d'un discours, Sa Sainteté (aba) a cité le Messie Promis (as), qui avait souligné que le salut ne peut être atteint par la mort d'autrui, mais uniquement grâce à *La ilaha illallah*. Proclamer cette expression ne suffit pas, il faut aussi la comprendre profondément et vivre selon ses principes. Lorsque l'unicité de Dieu s'installe dans le cœur d'une personne, celle-ci commence à expérimenter le paradis dès cette vie terrestre. *La ilaha illallah* se traduit par « Je n'ai aucun désir, aucun bien-aimé, personne à adorer, personne à suivre en dehors d'Allah », selon le dictionnaire.

Sa Sainteté (aba) a également cité le Messie Promis (as), qui avait expliqué que Dieu avait édicté de nombreux commandements, dont certains étaient conditionnels. Par exemple, le pèlerinage (Hajj) ne pouvait être effectué que si toutes les conditions requises étaient remplies. De même, l'aumône (zakat) n'était obligatoire que pour ceux qui remplissaient les critères requis. Dans certains cas, les prières quotidiennes pouvaient être raccourcies ou combinées en raison de voyages. En revanche, le commandement de *La ilaha illallah* n'est pas conditionnel, mais universel. Tout le reste dépend de ce commandement : sans une foi de qualité, il est impossible de pratiquer une foi totale en *La ilaha illallah*. Si l'on proclame l'unicité de Dieu, il faut le prouver par ses actions en respectant les enseignements de Dieu. Ainsi, « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah » représente le principe et le commandement suprême, et « Mohammad (sa) est le messager d'Allah » est l'exemple à suivre pour mettre en œuvre « *La Iaha Ilala hou* »

Sa Sainteté (aba) a cité le Messie Promis (as) qui a affirmé que la simple proclamation de *La ilaha illallah* ne suffit pas pour accéder au Paradis. Si tel était le cas, les actions n'auraient pas d'importance et la *Shariah* serait inutile. Cependant, il est essentiel de mettre en pratique cette profession de foi pour obtenir le succès dans cette vie et dans l'au-delà. Sans la mise en œuvre des exigences de la *ilaha illallah*, il est impossible d'atteindre le salut. De plus, si l'on croit que toutes les difficultés sont pour l'amour de Dieu et que Dieu aide Ses serviteurs, alors rien ne peut les inquiéter ou les angoisser. Les compagnons ont adopté cette méthode avec confiance et croyance en Dieu.

Sa Sainteté (aba) a cité le Messie Promis (as) en soulignant qu'il ne suffit pas d'éviter d'adorer les idoles visibles, mais qu'il existe d'autres formes cachées d'adoration. Le Saint Coran met en garde contre le fait d'adorer ses propres désirs sans le savoir. La phrase *La ilaha illallah* nie non seulement l'existence des idoles, mais également toutes les autres formes d'adoration qui peuvent être associées à Dieu, qu'elles soient cachées ou visibles. Par exemple, ceux qui dépendent uniquement des moyens visibles commettent également le *shirk*. Il y a aussi ceux qui considèrent leurs pensées et leurs idées comme des objets d'adoration en raison de leur arrogance et de leur ignorance. De telles idoles ne peuvent être éradiquées sans la grâce de Dieu. La vraie bravoure consiste à éviter toute forme d'association à Dieu et à ne se tourner que vers Allah le Tout-Puissant.

Sa Sainteté (aba) a également cité le Messie Promis (as) qui a déclaré que les membres de sa communauté proclament leur croyance en l'unicité de Dieu, mais ceux qui ne respectent pas les droits des autres, ceux qui sont injustes ou n'évitent pas d'autres maux ne peuvent pas être considérés comme des croyants en l'unicité de Dieu. Il n'est possible d'être un vrai croyant en l'unicité de Dieu que lorsque les idoles intérieures telles que l'orgueil, l'arrogance, l'inimitié, la jalousie, la haine, l'hypocrisie, la malhonnêteté, etc. sont éradiquées.

Sa Sainteté (aba) a exhorté les fidèles à profiter du mois de Ramadan pour éliminer ces idoles intérieures et devenir des croyants en *La ilaha illallah*. Il a prié pour que les derniers jours du Ramadan soient utilisés pour se purifier de ces impuretés intérieures par l'effort et la prière. Que les croyants soient à l'abri de tout type de *shirk* caché et éradiquent toutes les formes d'idoles. Que Dieu

soit le seul que nous adorons, notre Seul désir et notre Bien-Aimé. Que nous comprenions la réalité de *La ilaha illallah* et que, lorsque nous proclamons que Mohammad (sa) est le Messager d'Allah, nous gardions son exemple devant nous. Tout cela ne peut être réalisé sans la grâce de Dieu, pour laquelle nous devons nous efforcer physiquement et spirituellement.

Sa Sainteté (aba) a déclaré que la nuit du destin ne peut être atteinte que lorsque chacune de nos paroles et de nos actions est consacrée à Dieu, et ce jusqu'à la fin de notre vie. Le véritable signe d'avoir atteint cette nuit est l'impact et le changement qu'elle provoque dans le cœur d'une personne, contrairement à d'autres signes temporaires comme voir la lumière, entendre la pluie ou sentir un doux parfum.

Dans certains endroits, des prières spéciales ont été organisées pendant trois jours conformément à la déclaration précédente de Sa Sainteté (aba) selon laquelle si nous devons tous prier collectivement pendant trois jours, la grâce spéciale de Dieu se manifesterait. Sa Sainteté (aba) a cependant souligné que si ces trois jours sont organisés pour des prières, cela devrait être pour atteindre l'agrément d'Allah, avec le serment qu'ils apporteront un changement durable dans nos vies. Allah le Tout-Puissant manifesterait alors Son aide et Sa Grâce spéciales pour nous libérer des cruautés imposées par les ennemis.

Sa Sainteté (aba) a également rappelé que cela ne se produirait que lorsque chaque membre de la communauté réformerait sa condition. Par conséquent, il convient de se rappeler que si ce n'est pas le cas, ceux qui organisent ces programmes ne doivent pas se plaindre que, Dieu nous en préserve, Dieu n'a pas entendu leurs prières. En fait, Dieu a informé le Messie Promis (as) qu'il Lui apporterait Son aide et Sa Grâce. Si nous faisons de Dieu notre véritable et unique désir, notre but et le Seul que nous adorons, alors cette révolution peut se produire encore plus tôt. C'est pourquoi nous devons faire le vœu de changer nos conditions de façon permanente. Le Saint Prophète (sa) a dit que les dix derniers jours du Ramadan servent à se sauver du feu. Cela nous indique clairement que rien de tout cela ne peut être réalisé sans actions véritables et sincères. Chacune de nos actions doit refléter *La ilaha illallah*. Sa Sainteté a prié pour qu'Allah le Tout-Puissant nous permette de vivre notre vie de cette manière.

Sa Sainteté (aba) a également exhorté à prier pour l'état général du monde, afin qu'Allah ait pitié de l'humanité et lui accorde Ses bénédictions.